



ENTREVUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES AVEC LA SECRÉTAIRE D'ETAT EMMANUELLE WARGON

UNE ENTREVUE POUR RIEN !

1°) PASSAGE DES ATE EN TE... Pour elle, avec 300 ATE/an requalifiés en TE par examen professionnel, c'est bien la majorité des ATE (900 sur 1 400) qui sera B en trois ans. Le reste le sera dans les deux années suivantes. L'examen professionnel ne sera pas du tout un couperet, il s'agira de valider les compétences exercées. Pour la ministre, il s'agit du maximum qu'ils ont pu obtenir en interministériel. Rien n'est prévu pour déterminer quels agents pourront être promus avant leurs collègues... Rien à faire du gaspillage de temps et d'énergie pour les services. Qui peut dire ce qui se passera l'année prochaine ou dans deux ans !!!

2°) PASSAGE DE TE EN CATÉGORIE A... La ministre prise en flagrant délit de mensonge ! Après avoir affirmé avoir défendu le passage des TE en catégorie A ni ses services ni elle-même n'est capable de nous dire combien de postes, sur combien d'années et dans quel corps la demande de requalification portait. Elle affirme pourtant continuer à se battre pour les années à venir, considérant la demande légitime.

Pour les chefs de services départementaux, la demande de NBI (points d'indices supplémentaires) a été refusée par Bercy, qui veut en finir avec ce système. Les flux de promotion de TE en IAE seraient peut être doublés pour passer jusqu'à 6/an (l'intersyndicale a insisté sur une augmentation jusqu'à 10, suite à la fourchette de 5 à 10 avancée par Mme Wargon). Elle comprend que la solution d'un complément indemnitaire (CIA) n'est pas satisfaisante du tout. Nous obtenons que la cotation des postes du RIFSEEP des TE soit discutée avec une nouvelle note de gestion pour 2020, afin de ne pas limiter le sujet aux futurs CSD (adjoints, référents thématiques et experts dans les DR...), de disposer d'une transparence connue, et avec une enveloppe financière supplémentaire.

Suite à notre demande, la révision de la cotation des postes de CSD en catégorie A est également évoquée entre le DRH du MTES et le préfigurateur OFB, pour que les promotions de TE en IAE puissent être valorisées en mobilité fonctionnelle sur les postes de CSD OFB. Sur tous ces points, nous demandons au DRH du MTES de confirmer par écrit ces propos encourageants. Il en prend l'engagement et nous y veillerons.

3°) CONTRACTUELS... La DRH va diffuser par écrit les annonces en séance de ce qu'elle a prévu ou qu'elle compte demander en interministériel : harmonisation indemnitaire Outre-Mer, promotions, conditions de recrutements, corrections de certains reclassement. Nous sommes plus que vigilants et prudents sur la réalité et le contenu de ce que le ministère portera vraiment pour les contractuels. L'intersyndicale insiste sur la nécessité d'un soutien politique sur ce dossier aussi ou alors rien de significatif ne sera obtenu

4°) FONCTIONNAIRES (hors ATE/TE) ET AGENTS EN DÉTACHEMENT... Pour les C et B, tous les détachements sur contrats atteignant les 2 ans pourront être pérennisés dans l'OFB avec intégration dans les corps du ministère et en PNA. Pour les agents en PNA ou détachement sur corps, s'agissant des régimes indemnitaires des fonctionnaires à l'OFB, le DRH du ministère confirme que les établissements peuvent procéder à un alignement par le haut des notes de gestion indemnitaire (contrairement à ce qu'affirmait un des établissements). Nous attendons donc à nouveau des actes.

NOUS AVONS ÉGALEMENT PARLÉ DES EFFECTIFS DES MOYENS, ET DES MISSIONS DE L'OFB

La secrétaire d'Etat, dont l'introduction sur l'ambition de l'OFB ne trompe personne, admet les baisses d'effectifs qui vont se poursuivre. (130 sur les trois prochaines années). Elle comprend l'importance de dire clairement au niveau du ministère et de la DRH, les priorités en termes de missions et celles qui ne le sont pas. Elle annonce également qu'un travail est lancé pour préciser « qui fait quoi » entre les services de l'Etat et ceux du futur établissement en matière d'eau et de nature. Ce travail sera présenté et discuté avec les OS. Le but est d'empêcher les doublons, de faire en sorte que chacun fasse le travail qui lui revient sans se décharger sur un autre et toute souffrance au travail, nous dit-elle.

En matière de recette nouvelle, elle regrette que la taxation sur l'artificialisation de sols ne soit pas « mûre » pour le budget 2020. Elle reconnaît que le sujet est à l'étude depuis longtemps, mais renvoie au PLF 2021...

La compensation du « trou » budgétaire de l'OFB (41 M€) sera assurée de deux manières. Les crédits budgétaires du programme 113 vont augmenter en 2020 et le plafond des reversements des Agences de l'eau sera augmenté de manière à ce que les contributions financières aux actions « biodiversité des fédérations de chasse » n'augmentent pas les prélèvements des redevances.

Au final, cette réunion n'avait qu'un objectif : celui de tenter de déminer une situation conflictuelle qui se durcit.

Rien de positif n'est sorti de la bouche de la ministre !!

Nous devons lutter et nous mobiliser encore et davantage pour que nos revendications légitimes soient satisfaites, maintenant, et non pas dans 2 ou 3 ans

PAS DE VACANCES POUR NOS REVENDEICATIONS

**Ils veulent un OFB au 1^{ER}
Janvier2020.....**

Nous voulons une juste reconnaissance !

LES ACTIONS CONTINUENT

**PAS D'OFB
SANS RECONNAISSANCE DES PERSONNELS**

